

OMPI



SCP/5/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 mai 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Cinquième session
Genève, 14 - 19 mai 2001

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par M. Shozo Uemura, vice-directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat du comité permanent.

Point 2 de l'ordre du jour : adoption du projet d'ordre du jour

2. Le projet d'ordre du jour (document SCP/5/1) a été adopté sous la forme proposée.

Point 3 de l'ordre du jour : projet de traité sur le droit matériel des brevets et projet de règlement d'exécution du projet de traité sur le droit matériel des brevets

3. Le SCP a examiné, pour la première fois, le projet de dispositions visant à l'harmonisation du droit matériel des brevets, sur la base du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) (document SCP/5/2), et des projets de règlement d'exécution et de directives pratiques correspondant au projet de traité sur le droit matériel des brevets (document SCP/5/3).

4. Le comité a commencé par un débat général sur les préférences des délégations pour l'une ou l'autre des deux variantes, A et B, présentées dans le document SCP/5/2. Bien qu'une majorité des délégations aient déclaré préférer, en principe, la variante A, la plupart ont indiqué qu'elles souhaitent étudier la question plus avant et ont suggéré que le style rédactionnel soit examiné article par article.

5. Le SCP a ensuite examiné les projets d'articles, en même temps que les règles correspondantes du projet de règlement d'exécution. Il a donné au Bureau international mandat de reformuler les dispositions sur la base des délibérations tenues au cours de la présente session, et de soumettre les dispositions révisées à la prochaine session du comité.

Point 4 de l'ordre du jour : résultats des questionnaires concernant la divulgation d'informations sur l'Internet

6. En ce qui concerne la divulgation d'informations sur l'Internet et son effet sur la brevetabilité en vertu du projet de SPLT (document SCP/5/4), le SCP a convenu qu'il devrait d'abord établir, en ce qui concerne l'état de la technique, des principes généraux s'appliquant également aux informations divulguées sur l'Internet, et examiner ensuite la nécessité d'élaborer des dispositions spéciales traitant précisément de la divulgation d'informations sur l'Internet, éventuellement dans le cadre des directives pratiques. Le président a en outre conclu que, bien qu'il soit peut-être prématuré d'examiner à ce stade la question du respect des brevets sur l'Internet, il convient de garder à l'esprit l'importance de ce sujet en vue d'un examen ultérieur.

Point 5 de l'ordre du jour : travaux futurs

7. Le SCP a décidé que sa sixième session se tiendra, en principe, pendant la première quinzaine de novembre 2001, à Genève, et que le seul point qui sera inscrit à l'ordre du jour sera l'examen du projet de SPLT, sur la base des documents révisés qu'aura établis le Bureau international.

[Fin du document]